

ENCART AVIS DE MARCHE

Pouvoir adjudicateur

SAMO, 2 ter quai François Mitterrand BP 36311, 44263 Nantes cedex 2 représentée par Virginie VIAL Directrice Générale - Tel 33 2 51897250

Adresse générale du pouvoir adjudicateur et profil acheteur-adresse retrait DCE et dépôt des offres et adresse pour tous les échanges électroniques : (URL) <http://www.marches-securises.fr>

Objet

ACCORD-CADRE MONO-ATTRIBUTAIRE A BONS DE COMMANDE POUR DES PRESTATIONS D'ASSISTANCE, CONSEIL ET REPRESENTATION JURIDIQUE EN DROIT DE L'URBANISME ET ENVIRONNEMENT

Lieu d'exécution

Ile de Nantes - 44260 Nantes- FRG01

Description des prestations

Le présent accord-cadre mono-attributaire à bons de commande porte sur des missions :

- **Assistance et conseil** pour la réalisation d'études juridiques, d'accompagnement pour la rédaction d'actes et contrats divers ou de toute autre prestation en Droit de l'urbanisme, de l'environnement et de l'aménagement.
- **Représentation en justice** devant les juridictions compétentes en première instance et appel hormis devant les juridictions du Conseil d'Etat, de la Cour de cassation et le Tribunal des conflits en Droit de l'urbanisme, de l'environnement et de l'aménagement.

Critères d'attribution

Se reporter à l'article 8.2 du RC.

Durée du marché

Accord-cadre d'une durée initiale de 12 mois. Reconductible 3 fois 12 mois soit toutes périodes confondues 48 mois.

Variantes et PSE

Aucune variante ni PSE n'est prévue.

Montant minimum/maximum

L'accord-cadre est conclu sans minimum et avec maximum. Il est conclu avec un maximum en valeur toutes périodes confondues de 150 000 € HT.

Type de procédure

La procédure de passation utilisée est : la procédure adaptée avec possibilité de négociation. Elle est soumise aux dispositions de l'article L.2123-1 du CCP.

Date limite de réception des offres

Le 20/12/2023 avant 12h00.

Informations complémentaires

Questions à adresser au plus tard le 11/12/2023 - Réponses à toutes les entreprises ayant retiré le dossier le 13/12/2023 au plus tard.

Date d'envoi du présent avis le 14/11/2023.